

**CONSEIL MUNICIPAL  
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 6 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le trente-et-un octobre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Martine MADEC (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Anne FILLET (pouvoir à Françoise RAOULT), Youcef TERZI (pouvoir à Patrick LE MERRER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 19 Votants : 23 Quorum : 13

Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Rapports d'activités 2024 Territoire Zéro Chômeur Longue Durée - Nevez Amzer et Droit à l'Emploi
2. Présentation de l'association Saint-Thégonnec Patrimoine Vivant
3. Rapport de Morlaix Communauté sur le Prix et la Qualité des Services publics (RQPS) – Année 2024  
-Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
4. Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) :
  1. Rapport d'activités 2024
  2. Renouvellement de la Convention de mise à disposition de services SDEF et proposition de mission conseil pour la rénovation énergétique de la Maison de l'enfance
5. Affaires foncières :
  1. Achat par la commune d'une parcelle à Lezpodou à M. RUMEUR Joël
  2. Achat et vente de parcelles à Lezpodou à M. GAUTIER Daniel
6. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire de la collectivité
7. Soutien aux pharmacies en milieu rural
8. Questions diverses
9. Rapport des commissions

- Mme le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance. Mme Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF est nommée secrétaire de séance.
  - Mme le Maire soumet le Procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2025 au vote de l'assemblée. Mme Martine RECEVEUR signale une erreur dans la partie « rapport des commissions » : le repas des anciens a eu lieu le 5 octobre et non le 12. Après prise en compte de cette modification, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.
  - Mme le Maire présente ensuite l'ordre du jour.
- 

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE (TZCLD), CODE CM2511\_01 (DELIBERATION NON EXECUTOIRE)**

**RAPPORTEUR : Josselin BOIRÉAU**

Mme le Maire rappelle que la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER s'est engagée depuis 2019 pour être habilitée TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) par la commission nationale en charge de ce classement, et que cette habilitation a été obtenue en 2023.

L'EBC (Entreprise à But d'Emploi) a vu le jour sous le nom de Nevez Amzer en 2021 et a pu concrétiser ce projet important pour la commune, qui depuis janvier 2023 permet le recrutement d'habitants de la commune privés d'emploi.

Mme le Maire accueille Marion LE SAOUT, coordonnatrice de l'EBC Nevez Amzer, et Annaëlle LUDOVIC, chargée de mission « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée » à Morlaix Communauté. Elle les remercie pour leur présence.

Mmes LE SAOUT et LUDOVIC présentent les rapports d'activité 2024 de Droit à l'Emploi St Théloc, du Comité Local pour l'Emploi et de l'EBC Nevez Amzer.

Annaëlle LUDOVIC rappelle à l'assemblée que l'association Nevez Amzer porte l'entreprise à but d'emploi. Pour expliquer le fonctionnement et les interactions entre Droit à l'Emploi et Nevez Amzer, Mme LUDOVIC prend l'image d'un pédalier : les 2 entités doivent fonctionner ensemble pour avancer.

Le travail fait par Droit à l'Emploi en amont permet de préparer les personnes à l'emploi. L'association écluse toutes les possibilités pour permettre le retour à l'emploi ou dans une formation. S'il n'existe pas d'autre solution alors Nevez Amzer peut employer les personnes. Ainsi, Droit à l'Emploi oriente les personnes privées d'emploi vers Nevez Amzer mais aussi vers d'autres organismes.

Marion LE SAOUT complète par quelques informations sur l'EBC Nevez Amzer. Aujourd'hui l'EBC compte ¼ de salariés en situation de handicap. L'âge moyen est de 47 ans, les femmes constituent 2/3 des effectifs et l'ancienneté est de 1 à 2 ans maximum.

Elle souligne un phénomène de liste d'attente car il faut préparer l'arrivée des salariés et chercher constamment des activités.

Les postes sont financés à 95 % par l'Etat. Le reste est pris en charge à moitié par le Conseil départemental du Finistère pour 23 000 € Brut. Le chiffre d'affaires provient des ventes à la Recyclerie qui a ouvert en 2025. La Recyclerie a acquis une belle reconnaissance sur le territoire. Elle est un point d'entrée sur le multi-services (débarras de maison, d'entreprises, nettoyage véhicules ...).

Aujourd'hui Nevez Amzer est très vigilant du fait des annonces de l'Etat : 65 Millions seraient accordés par l'Etat pour les projets TZCLD (il manque 15 millions), ce qui diminuerait la participation actuelle de l'Etat pour les aides

à l'emploi (95 % actuellement). Marion LE SAOUT souligne les contraintes de l'EBE, dues au fort taux de handicap des salariés et aux difficultés d'ordre médical de plusieurs salariés, à la nécessité de jongler entre plusieurs activités et à l'obligation de rester non concurrentiel.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a pris la décision de geler les embauches et de n'accueillir que des personnes en stage. Aujourd'hui, Nevez Amzer compte 45 salariés. Marion LE SAOUT ajoute qu'il faudra développer le chiffre d'affaires de manière plus importante en 2026.

M. Josselin BOIREAU souhaite remercier vivement les 2 intervenantes, ainsi que l'ensemble des membres bénévoles qui s'engagent avec constance et beaucoup d'investissement.

Il rappelle qu'en juin 2026, le projet arrivera à 3 ans d'expérimentation. Il avait été imaginé de recruter 48 salariés, aujourd'hui il y en a 45, ce qui est très proche de l'objectif initial. Il souligne également l'importance du travail fait en amont par Droit à l'Emploi et précise qu'au-dessus de Droit à l'Emploi et Nevez Amzer, le Comité Local de l'Emploi chapeaute l'ensemble. Le Comité Local de l'Emploi se réunit tous les trimestres avec 35 structures participantes.

Enfin M. Josselin BOIREAU informe qu'à la veille des municipales, Nevez Amzer a envoyé un courrier à toutes les têtes de listes des communes de Morlaix Communauté pour leur proposer de venir à la rencontre du projet afin d'en prendre connaissance et d'en tenir compte dans les programmes. Le rapport de la cour des comptes a montré les effets bénéfiques des expérimentations Territoires Zéro Chômeur Longue Durée. Néanmoins l'équilibre budgétaire n'est pas celui qui avait été imaginé. A la suite de ce courrier d'invitation, la sénatrice Nadège HARVET est venue visiter le projet et le sénateur Jean-Luc FICHET viendra le 7 novembre.

Après cette présentation, Mme le Maire souhaite mettre en lumière deux points essentiels à ses yeux. D'une part, elle se félicite de la démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Conseil départemental du Finistère, France Travail, Chambres consulaires...). D'autre part, elle indique que ce sont aujourd'hui 49 emplois créés en 2 ans ½ (45 salariés précédemment privés durablement d'emploi + 4 salariés non issus de la privation durable d'emploi). A ces chiffres il faut ajouter une trentaine de personnes de Saint-Théloc accompagnées par Droit à l'emploi qui ont trouvé un emploi, soit un total de 80 personnes de la commune ayant trouvé un emploi. Le public concerné est fragile aussi le taux d'activité ne peut pas être identique que dans des entreprises ; l'intérêt de Nevez Amzer est que la structure peut proposer des temps partiels adaptés à la situation de chacun.

Enfin elle rappelle que le projet TZCLD a créé de nombreuses activités qui apportent de nouveaux services à la population dans son ensemble et créent beaucoup de liens sur la commune.

M. Stéphane LOZDOWSKI se dit satisfait de la vigilance des porteurs du projet TZCLD sur le plan économique et invite à poursuivre dans ce sens, du fait du contexte économique fragile. Par ailleurs, il souligne la réussite du projet avec 45 salariés aujourd'hui embauchés, ce qui constitue une moyenne haute par rapport aux autres projets au niveau national.

Mme Gaëlle ZANEGUY souhaite souligner l'aspect transpartisan du projet TZCLD, dans le sens où il apporte davantage d'emplois et de services à la population. Elle espère que le projet se poursuivra et durera longtemps.

**Le Conseil municipal a pris acte de ces rapports d'activité, qui sont consultables en Mairie.**

---

#### **OBJET : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER (POINT D'INFORMATION)**

Mme le Maire accueille M. Hervé DERRIEN, co-président de l'association Saint-Thégonnec Patrimoine vivant (co-présidente Mme Anne RAVASIO), ainsi que les bénévoles de l'association pour leur présence.

M. Hervé DERRIEN présente l'historique de l'association créée à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner en 1989, ses principales activités et réalisations :

- Mise en valeur des Kandis (notamment Kandi du Fers) et du village de Keranflec'h
- Création de nombreux sentiers et premiers ponts dans les années 92 à 94. Puis d'autres sentiers ont été ouverts. Aujourd'hui, l'association entretient 100 kms de sentiers sur la commune dont 75 % sur des terrains privés. Tous ne sont pas à nettoyer car certains sont situés sur des parcelles agricoles. Les clubs de marche sont très développés dans le secteur, d'où le besoin d'entretien important.
- 12 ponts et 8 passerelles construits.
- Le débroussaillage constitue un gros travail, réalisé de mai à octobre
- En hiver l'association réalise le travail du bois qui est donné par les propriétaires privés, coupé par les bénévoles et vendu au profit du CCAS de la commune.

L'association n'a pas de chiffre d'affaires puisque tout est organisé de manière bénévole. L'association remercie la commune pour sa subvention annuelle de fonctionnement, qui permet de participer aux frais de fonctionnement. M. DERRIEN indique également que l'association est gérée par deux co-présidents et une vingtaine de bénévoles.

Enfin, il alerte sur les risques de chutes d'arbres et branches suite à la tempête CIARAN survenue il y a 2 ans, risques toujours présents car les zones boisées ont été très endommagées et fragilisées.

Mme le Maire remercie très chaleureusement l'association pour son travail remarquable, indispensable pour l'entretien des nombreux chemins de randonnée de la commune. Le travail réalisé et considérable et de grande qualité : c'est une grande chance pour la commune et ses habitants.

---

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DE MORLAIX COMMUNAUTE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS, CODE CM2511\_02**

**RAPPORTEUR : Josselin BOIREAU**

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Morlaix Communauté a adopté par délibération du 07 juillet 2025 le rapport ci-joint sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service de gestion et de prévention des déchets pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport présente notamment la performance du service en termes de quantités de déchets et ménagers assimilés et leur évolution dans le temps, ainsi que les recettes et dépenses du service public de gestion des déchets.

M. Josselin BOIREAU présente quelques éléments de synthèse du RPQS, dont les éléments sont consultables en Mairie.

Emilie MESSAGER indique que des communes ont mis en place des cartes pour limiter le nombre de passages par habitant concernant la collecte des déchets ménagers, mais elle émet des doutes sur cette politique qui selon elle, risque d'entraîner une recrudescence des dépôts sauvages de déchets.

**Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 de Morlaix Communauté.**

**Le Conseil municipal a pris acte de ce rapport, qui est consultable en Mairie.**

---

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEF (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE) – EXERCICE 2024, CODE CM2511\_03**

**RAPPORTEUR : M. Yvon POULIQUEN**

M. Yvon POULIQUEN présente les principaux éléments du rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, précisant qu'il est consultable en mairie.

Après avoir précisé que le SDEF compte 73 salariés aujourd'hui et rappelé les différents domaines de compétence du SDEF, M. POULIQUEN décrit les principaux éléments du budget réalisé 2024 du SDEF :

**En Fonctionnement :**

- Recettes : 23 374 427 Millions d'euros dont
  - 77 % Taxes sur l'électricité
  - 6 % Participation des communes à l'éclairage public
  - 5 % Redevance de concessions
  - 12 % Autres produits
- Dépenses : 13 841 496 Millions d'euros dont
  - 17 % Entretien et maintenance éclairage public
  - 29 % Charges de personnel
  - 8 % Frais de gestion générale
  - 27 % Dotation aux amortissements
  - 4 % Reversements TCCFE
  - 13 % Autres charges de gestion
  - 8 % Charges financières

**En Investissement :**

- Recettes : 51 055 246 Millions d'euros (recettes réelles) dont
  - 28 % Excédents de fonctionnement capitalisés
  - 21 % Subvention du FACE
  - 19 % Participations des collectivités et tiers
  - 8 % Redevance d'investissement R2
  - 6 % Emprunts
  - 20 % Autres
- Dépenses réelles : 54 167 045 Millions d'euros dont
  - 49 % Réseaux électriques
  - 35 % Investissement réseaux EP
  - 5 % Remboursement des emprunts
  - 11 % Autres dépenses

M. Yvon POULIQUEN rappelle également que la commune travaille avec le SDEF dans plusieurs domaines :

- Contrats SDEF pour la fourniture d'électricité et de gaz
- Contrat SDEF relatif à l'éclairage public (maintenance et renouvellement des installations par l'opération « Intracting »)
- Marché à bons de commande voirie
- Participation à l'opération Certificats d'Économie d'Énergie
- Etude sur la production photovoltaïque sur le domaine communal
- Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux
- Convention de mise à disposition de services de conseil

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation, a pris acte du rapport d'activités du SDEF pour l'année 2024.**

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PAR LE SDEF ET PROPOSITION DE MISSION CONSEIL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE, CODE CM2511\_04**

**RAPPORTEUR : M. Yvon POULIQUEN**

Mme le Maire rappelle que la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner adhère depuis de nombreuses années au Syndicat Département d'Energie et d'Equipement du Finistère et qu'elle bénéficie dans ce cadre de plusieurs prestations d'assistance technique et de conseil. En 2016, la collectivité a signé une convention de mise à disposition de services portant sur des missions d'assistance et conseil, suivi administratif et technique d'études et de travaux.

Depuis 2016, les missions du SDEF se sont élargies autour des enjeux d'accompagnement à la transition énergétique.

Aussi Mme le Maire propose à l'assemblée de signer une nouvelle convention de mise à disposition de services avec le SDEF, incluant des services d'assistance et conseil autour de la transition énergétique. Cette convention sera conclue pour une durée indéterminée, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois.

La signature de cette nouvelle convention permettra également à la commune de bénéficier d'une mission de conseil du SDEF portant sur la rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (Ti Glas) dont le bâtiment a 30 ans. A cet effet, Mme le Maire propose au Conseil municipal de prendre connaissance de l'annexe financière proposée, qui pourra être signée en même temps que la convention globale de mise à disposition de service.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus précisément l'article L5721-9

Vu les statuts du SDEF et son article 5, notamment les articles 5.2 et 5.17

Considérant l'article L5721-9 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) dans sa rédaction issue de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, article 166-II, journal officiel du 17 août 2004) qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences.

Considérant l'absence de structure administrative organisée propre à la collectivité dans le domaine concerné par la convention ;

Considérant la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère en date du 15 septembre 2020 (C2020-25) autorisant son Président à signer la présente convention des services au profit d'autres collectivités ;

Considérant le souhait de la collectivité de bénéficier de la mise à disposition des services du SDEF ;

**Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de services.**

Le SDEF sera chargé par la présente convention des missions suivantes : assistance et conseil, suivi administratif et technique d'études et de travaux dans les domaines des réseaux électriques, d'éclairage public, photovoltaïques, efficacité énergétique, cartographie, transition énergétique et numérique au service de la transition énergétique et tous domaines liés, exercés de manière marginale et accessoire aux missions ou interventions mentionnées dans les statuts du SDEF, en fonction du souhait de la collectivité (vidéo protection, AEP, sonorisation, d'éclairage de Noël, voirie, éclairage intérieur, feux tricolores, assainissement, signalisation, travaux d'efficacité énergétiques dans les bâtiments, d'éclairage de stade, flexibilité....).

La collectivité est tenue de participer financièrement au cours de chaque exercice budgétaire aux charges supportées par le SDEF dans la mesure où une mise à disposition de services a été réalisée. Les modalités financières seront définies dans la convention ainsi que dans son annexe financière.

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER précise que la mission consiste uniquement à mettre en œuvre les préconisations issues de l'étude sur le réseau de chaleur (passage au led, ventilation, mode de chauffage, isolation) et non pas à restructurer entièrement le bâtiment.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte les modalités de la convention de mise à disposition des services du Service Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)
  - Autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SDEF et ses annexes financières
  - Autorise Mme le Maire à signer l'annexe financière relative à la rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (bâtiment Ti Glas) pour un coût de 6 018 €, sur un total de 10 030 €. Les crédits sont inscrits au C/611
- 

**OBJET : ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SITUÉE A LEZPOUDOU, CODE CM2511\_05**

**RAPPORTEUR : M. Yvon POULIQUEN**

Lors de la présentation de cette délibération, Mme Hélène RUMEUR a quitté la salle en raison de son lien de parenté avec le vendeur.

Madame le Maire expose au Conseil que la parcelle de terrain cadastré Section E n° 213P d'une surface de 367 m<sup>2</sup>, situé à Lezpoudou, appartenant à M. et Mme RUMEUR Louis est à vendre.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 0,50 € / m<sup>2</sup> soit un total de 183,50€ TTC, afin de régulariser le positionnement de la voie communale.

Les frais de notaires seront à la charge de la Commune.

Mme le Maire précise que la commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture a donné un avis favorable à l'unanimité à cette acquisition.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le présent exposé de Mme le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et votants excepté Mme Hélène RUMEUR :**

- AUTORISE Mme le Maire à acheter la parcelle de terrain cadastré Section E n° 213P, situé à Lezpoudou selon les conditions évoquées, au prix de 183,50 € TTC et à prendre en charge les frais de notaire
  - AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette acquisition.
-

**OBJET : REGULARISATIONS FONCIERES - ACHAT ET VENTE DE PARCELLES A LEZPOUDOU, CODE CM2511\_06**

**RAPPORTEUR : M. Yvon POULIQUEN**

Lors de la présentation de cette délibération, Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER étant concernée par ce dossier, celle-ci a quitté la salle.

**1. VENTE PARCELLE E N° DP4**

Mme le Maire expose la requête émanant de M. et Mme GAUTIER Daniel consistant à acheter à la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner la parcelle numérotée E n° DP 4, d'une surface 480 m<sup>2</sup> à 0,50 €/m<sup>2</sup> et régulariser ainsi une situation foncière au lieu-dit « LEZPOUDOU ».

Mme le Maire propose au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande en vendant la parcelle E n° DP4 à M. et Mme GAUTIER au prix de 240 € TTC, les frais de notaire étant pris en charge par l'acheteur.

**2. ACHAT PARCELLES E n° 199p et n°212p ; VENTE PARCELLES E n° DP1, DP2 et DP3**

Par ailleurs, la voie communale n'étant pas bien positionnée au niveau cadastral, il est proposé de procéder à un achat et vente de parcelles entre la commune et M. et Mme GAUTIER, comme suit :

- Parcelles achetées par la Commune à M. et Mme GAUTIER : Section E n°199p, E n°212p pour une surface totale de 198 m<sup>2</sup>.
- Parcelles vendues par la Commune à M. et Mme GAUTIER : Section E n°DP1, n°DP2, n°DP3 pour une surface totale de 865 m<sup>2</sup>.

La différence de surface, soit 667 m<sup>2</sup>, sera prise en charge par M. et Mme GAUTIER au tarif de 0,50 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 333,50 € TTC. Les frais de notaire seront à la charge de M. et Mme GAUTIER.

Les frais de géomètre pour ces deux opérations de régularisation foncière seront quant à eux pris en charge par la Commune à hauteur de 708 € TTC sur un total d'environ 2868 € TTC, le reste étant pris en charge par M. et Mme GAUTIER.

Mme le Maire précise que la commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture a donné un avis favorable à l'unanimité à ces deux opérations de régularisation foncière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des élus présents et votants excepté Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER :**

- Accepte la vente de la parcelle E n°DP4 par la Commune à M. et Mme GAUTIER au prix de 240 € TTC ainsi que la prise en charge des frais de notaire afférents par l'acheteur
  - Accepte l'achat des parcelles E n°199p et E n°212 à M. et Mme GAUTIER ainsi que la vente des parcelles E n°DP1, DP2 et DP3 à M. et Mme GAUTIER, pour un prix de 333,50 € TTC
  - Accepte la prise en charge partielle des frais de géomètre par la Commune à hauteur de 708 € TTC sur un total de 2868 € TTC.
  - Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.
-

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES, CODE CM2511\_07**

**RAPPORTEUR : MME FRANÇOISE RAOULT**

Madame Le Maire informe l'assemblée délibérante que par mandat en date du 27 février 2025, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Madame Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires, selon les dispositions exposées ci-après. Mme Françoise Raoult précise que la commission a donné son accord à la proposition de contrat proposé dans ce cadre par le Centre de Gestion :

• **Article 1 :**

**Assureur : CNP Assurances/Courtier : RELYENS**

**Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029**

**Régime du contrat : capitalisation**

**Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois, à partir de la troisième année de contrat**

**Révision des taux : taux garantis les deux premières années du contrat**

**Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

**Risques assurés : tous risques**

Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutiques, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

**Taux de remboursement des indemnités journalières : 90 %**

(100% pour le remboursement des frais médicaux)

**Formule de franchise :**

|         |   |        |
|---------|---|--------|
| Choix 1 | Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur l'ensemble des risques, à l'exception de la maternité et des frais médicaux en CITIS qui sont couverts dès le 1 <sup>er</sup> jour | 7.77 % |
|---------|---|--------|

## **Et Agents affiliés IRCANTEC**

### **Risques assurés : tous risques**

Accident et maladie professionnelle + grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire

**Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 %**

### **Formule de franchise :**

|         |   |        |
|---------|---|--------|
| Choix 1 | Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire | 1.22 % |
|---------|---|--------|

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

- **Article 2 :**

En application de la convention relative à la gestion du contrat d'assurance statutaire et l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire trimestrielle. Cette contribution est fixée en fonction d'un pourcentage de la masse salariale assurée et déclarée chaque année à l'assureur. Ce pourcentage est fixé à 0.35% en cas d'absence d'un document unique ou à défaut de mise à jour ou à 0.30% si le document unique de la collectivité est réalisé ou mis à jour.

Concernant les agents IRCANTEC, ce taux est porté à 0.06% de la masse salariale assurée.

Mme le Maire précise que le contrat est identique au contrat précédent et que seul le taux augmente comme l'ensemble des taux de contrats d'assurance actuellement.

M. Stéphane LOZDOWSK indique souhaiter voter contre car il estime que le travail n'a pas été présenté de manière assez détaillée en commission. Selon lui, le sujet aurait nécessité des échanges approfondis.

\*\*\*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la convention relative à la gestion du contrat d'assurance statutaire et l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme, à caractère obligatoire du Centre de Gestion ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 voix contre :**

- **ACCEPTE l'adhésion au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion selon les modalités exposées ci-dessus**
  - **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder aux versements correspondants**
  - **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de gestion du contrat d'assurance statutaire et de l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme proposées par le Centre de gestion y compris les éventuels avenants à intervenir.**
- 

**OBJET : SOUTIEN AUX PHARMACIES EN MILIEU RURAL, CODE 2511\_08**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par le collectif « Santé en danger » réunissant les professionnels de la santé et notamment les pharmaciens d'officine, un collectif qui souhaite alerter les pouvoirs publics sur les conséquences néfastes induits par le décret pris par M. François Bayrou, ancien premier Ministre.

Ce décret réduit le plafond de remise sur les médicaments génériques. Les pharmacies en milieu rural réalisant une partie importante de leur chiffre d'affaires sur la vente des génériques, les professionnels craignent de grandes difficultés et un risque de fermeture de 3000 à 6000 pharmacies sur un total actuel de 20 000. Ces disparitions de l'ordre de 30 % des pharmacies s'accompagneraient de 20 à 30 000 postes menacés directement et 100 000 indirectement.

Dans ce contexte, Mme le Maire propose au Conseil municipal d'exprimer son soutien aux pharmacies en milieu rural, dont l'activité est indispensable pour le maintien d'une offre de santé de qualité et de proximité au service de la population. La disparition des pharmacies impacterait en effet les professionnels de santé installés sur les communes concernées et par ricochet, impacterait l'ensemble des populations en milieu rural.

**Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette délibération de soutien en faveur du maintien des pharmacies en milieu rural, et tout particulièrement à la pharmacie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.**

Après exposé de cette délibération, Mme le Maire souligne que la mobilisation a porté ses fruits car le décret a été suspendu. Mme Emilie MESSAGER insiste sur le caractère indispensable des pharmacies au vu des difficultés d'approvisionnement de médicaments déjà importantes.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Enquête publique en cours sur le SCOT du 10 octobre au 12 novembre
- Attribution de subventions au profit de la commune :

- Subvention DRAC Bretagne : 22 000 € pour les travaux complémentaires à l'église Notre-Dame de Saint-Thégonnec suite à la découverte de mérules dans le transept Nord
  - Subvention CD29 Volet 2 Pacte Finistère : 60 000 € pour la rénovation énergétique de la salle des associations, du boulodrome et de l'Espace Jeunes
- Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le Crématorium dans le cadre de la DSP par application du barème : 836 € par crémation adulte au lieu de 837 € en 2025
- Vœux à la population dimanche 11 janvier 2026 à 11 h à la salle des associations ; vœux aux personnels vendredi 30 janvier à 18 h à la salle des associations
- Conseils municipaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 : 22 janvier à 18h et 27 février à 20 h (examen des comptes de gestion et administratif et du BP 2026)
- Cérémonie du 11 novembre à 10h15 à Loc-Eguiner puis à 11h45 à Saint-Thégonnec

#### **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

##### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

- Vente d'un bien bâti situé au 142 rue Gwelebara
- Vente d'un bien bâti situé au 10 rue des Écoles
- Vente d'un bien bâti situé au 36 rue de Paris
- Vente d'un bien bâti situé au 4 rue Quinquis
- Vente d'un bien bâti situé au 32 rue de la Gare
- Vente d'un bien bâti situé au 2 rue Georges Lacombe

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune, aussi celle-ci ne préemptera pas.

##### **DEVIS SIGNES**

|  |                        |                |
|--|------------------------|----------------|
| Fourniture caisson VMC Ecole SJA         | Les compagnons du vent | 1 581,47 € TTC |
| Projecteur Salle des associations        | JMB                    | 2 238 € TTC    |
| Routeur VPN et NAS pour stockage données | SKILL INFORMATIQUE     | 1 135 € TTC    |
| Changement ordinateurs fixes             | SKILL INFORMATIQUE     | 5 144 € TTC    |
| Diagnostics amiante Ti Glas              | SAS Le Scanf           | 3 660 € TTC    |

---

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **CCAS – Mme Martine RECEVEUR**

- Réunion de la commission le 3 novembre
- Tableau des permanences fait
- Samedi 13 décembre : billets de cinéma
- Collecte de la banque alimentaire les 28 et 29 et 30 novembre : permanence chez Utile et chez Ma Kalon
- 9 décembre : goûter de Noël des anciens Salle du Kinkis avec service de transport, sur inscription.
- Concours de dessin : 64 dessins reçus. Difficultés à départager les lauréats car les dessins étaient de qualité. Tous les dessins ont été exposés aux Automnales.
- Repas des 70 ans et plus : 125 participants et 20 bénévoles, qui ont tous été très satisfaits de la qualité du repas confectionné.
- Halloween party avec boum roulante (vélos, patins, draisiniennes ...) : énorme succès. Le CCAS était partenaire avec Ti Lutig et l'EVS. Très bonne collaboration avec Margaux Sousset, coordonnatrice de l'EVA, pleine de bonnes idées. Mme le Maire salue la décoration de la salle omnisport, très réussie et l'ambiance chaleureuse et intergénérationnelle.

### **COMMISSION RESSOURCES HUMAINES ET VIE ASSOCIATIVE :**

#### **➤ Commission RH (Mme Françoise RAOULT) :**

Lors de la dernière commission RH, l'assurance statutaire a été étudiée, ainsi que le tableau des emplois qui sera présenté au prochain Conseil municipal. A également été examinée l'attribution des chèques cadeaux, qui sera présentée au prochain CM.

Mme Françoise RAOULT indique également qu'une nouvelle organisation a été mise en place au restaurant scolaire depuis la rentrée scolaire pour permettre aux maternelles d'avoir plus de temps pour le déjeuner, et que cela fonctionne très bien sous la coordination de la nouvelle responsable du restaurant scolaire Mme Isabelle VELOSO.

#### **➤ Commission Vie associative (M. Hervé GUEVEL)**

- 27 octobre : réunion sur les plannings des salles avec les associations
- Nouvelle association sportive sur la commune : bras de fer sportif. La salle au-dessus du complexe sportif lui sera mise à disposition
- Mairie de Plourin les Morlaix : retard dans la réalisation de leur complexe sportif. Jusque fin décembre, nos salles leur seront mises à disposition. M. Guy PENNEC, maire, transmet ses remerciements pour les facilités proposées au club de basket
- Besoin de main d'œuvre pour installer la salle du Kinkis le 11 novembre à 9h

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE NATUREL ET TZCLD (TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE) – M. JOSSELIN BOIREAU**

#### **➤ TZCLD : voir présentation des rapports d'activités 2024 en début de conseil.**

➤ ENVIRONNEMENT :

- Travail avec le CAUE du Finistère autour des liaisons douces.
- Travail de la commission pour positionner des garages à vélo. Un premier retour va pouvoir être fait prochainement. Une enquête sur le stockage des vélos bientôt réalisée auprès des habitants
- Ensauvagement du cimetière : travail important avec les services techniques. Un local a été réalisé pour créer un petit abri recevant de l'outillage et de petits arrosoirs mis à disposition du public. Panneautages enlevés et pose de bacs à fleurs. Des abris pour hirondelles ont été installés sur le local. Souhait d'installer des bancs, autres nichoirs etc... : un travail d'information sera bientôt proposé pour la commission.
- Rencontre de Josselin BOIREAU et Martine MADEC avec l'association Au Fil du Queffleuth : 329 personnes ont participé aux animations organisées par l'association (pour le grand public mais aussi partenaires présents sur la commune). L'aire terrestre pédagogique pour les enfants s'est poursuivie et 4 classes ont été formées l'année dernière pour identifier les oiseaux de jardins.

Mme le Maire souhaite remercier la commission mixte et les services techniques car les retours de la population sur la gestion du cimetière sont très bons.

M. Yvon POULIQUEN souligne également la pose de 10 cavurnes complémentaires.

**COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, TOURISME ET VILLAGE ETAPE**

➤ Mme Emilie MESSAGER :

Commission réunie le 28 octobre :

- Concours photos : 14 adultes, 10 enfants, 57 photos
- Concours photos 2026 : du 1<sup>er</sup> janvier à fin février – thème : « scènes de la vie quotidienne »
- Réflexion pour chercher un nom pour le vallon à Park an Ilis. Les œuvres végétales sont installées.
- Ti Lutig : de plus en plus de monde, 632 abonnés actuellement.
- 80 personnes sur les spectacles de la Charrette aux merveilles
- 1 % artistique de Ti Lutig : l'œuvre devrait être posée avant la fin de l'année

➤ M. Patrick LE MERRER :

Couleurs de Bretagne : beau succès, 1 œuvre réalisée à Saint-Thégonnec.

**COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES :**

➤ Enfance et jeunesse (Mme Gaëlle ZANEGUY) :

- Le nouveau conseil municipal des jeunes se réunira prochainement
- 1<sup>er</sup> week-end de décembre : remise de carte aux jeunes électeurs
- La commission enfance se réunira dans les prochains jours

➤ Restaurant scolaire (Mme Viviane LE BIHAN) :

- Mme LE BIAHAN se rendra prochainement au restaurant scolaire avec 3 membres de la commission pour observer le fonctionnement et les repas.
- Prochain conseil d'école le 18/11

### **COMMISSION MIXTE URBANISME, TRAVAUX, BATIMENTS :**

#### ➤ **Bâtiments (Carolyn ENGEL-GAUTIER) :**

Les projets en cours de réalisation qui arrivent à leur fin :

- Remplacement de toutes les lampes en Led dans les bâtiments, sauf au complexe sportif (coût 28 000€)
- Nouvelle chaudière à bois posée à l'école maternelle
- Eglise : couverture du transept nord quasi terminée, pot à feu bientôt fini. Dépose de l'échafaudage extérieur prévue en fin d'année. Sinistre dans le transept sud (mérule lié aux infiltrations pendant le chantier de couverture) : il pourrait ne rien rester à la charge de la commune si tout pris en charge par les assurances. Il est souhaité de faire les travaux dès que possible, avant l'été idéalement.
- Salle des associations, Ti ar re yaouank et boulodrome : le chantier se déroule bien et dans les temps.
- Eglise de Loc-Eguiner : les services techniques sont intervenus pour déplacer les radiants. Françoise Raoult remercie les services qui ont fait du bon travail.

#### ➤ **Urbanisme & voirie (M. Yvon POULIQUEN) :**

- Affaires foncières présentées au conseil
- Concertation en cours pour la révision du PLUi-H
- Repérage des garages à vélo.

### **COMMISSION VIE CITOYENNE (Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG) :**

Le projet de rôtissoire est abandonné au vu du sondage auprès des associations qui n'ont pas répondu très favorablement.

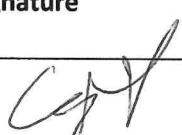
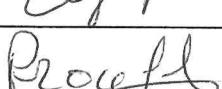
---

A la suite du rapport des commissions, M. Stéphane LOZDOWSKI souhaite faire une déclaration et porter à la connaissance des faits qui se sont déroulés pendant le repas des anciens (voir déclaration rédigée par M. LOZDOWSKI en annexe jointe au présent compte-rendu).

Mme le Maire répond à M. LOZDOWSKI en lui précisant qu'elle lui a dit « qu'il n'était pas invité » et non pas qu'il n'était pas bienvenu. En effet, elle rappelle la règle qui prévaut depuis 30 ans, à savoir que sont uniquement invités, en dehors des personnes de 70 ans et plus, les membres du CCAS et les membres du bureau municipal. Or M. LOZDOWSKI n'est ni membre du CCAS ni membre du bureau municipal. Elle ajoute que des personnes ont été refusées, dont des conjoints d'anciens, parce qu'elles n'avaient pas l'âge, alors même que ces personnes proposaient de payer leur repas.

L'ordre du jour étant épuré, Mme le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 23h05.

Affichage réglementaire fait le 12 novembre 2025.

| Prénom   | Nom             | Qualité              | Signature   |
|----------|-----------------|----------------------|---|
| Solange  | CREIGNOU        | Maire                |  |
| Jocelyne | JEZEQUEL-PROUFF | Secrétaire de séance |  |